

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: GLEITMAX LL Spray

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Produit lubrifiant

Usages déconseillés: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur FUCHS LUBRICANTS GERMANY GmbH
Friesenheimer Str. 19
68169 Mannheim
Téléphone: +49 621 3701-0 (ZENTRALE)
Télécopie: +49 621 3701-570

Contact pour demander des fiches de données de sécurité

E-mail: Lubrifiants automotive CS.Services-FLG@fuchs.com
Lubrifiants industriels
Téléphone: +49 621 3701-0 (ZENTRALE)

Service chargé de renseigner sur les fiches de données de sécurité

E-mail: produktsicherheit-FLG@fuchs.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +49 621 3701-0 (Mo - Fr 08:00 - 16:00 Uhr)

Nom du produit: GLEITMAX LL Spray

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé comme dangereux et étiqueté aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP).

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers Physiques

Aérosol	Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
---------	-------------	---

Dangers pour la Santé

Irritation oculaire	Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
---------------------	-------------	--

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique	Catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
--	-------------	--

Dangers pour l'environnement

Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	-------------	--

Résumé des dangers

Dangers Physiques: Aerosol inflammable

Dangers pour la Santé

Inhalation: A des effets narcotisants.

Contact avec la Peau: Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

2.2 Éléments d'étiquetage

Contient: hydrocarbure , faible viscosité



Mentions d'Avertissement: Danger

Déclaration(s) de risque: H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom du produit: GLEITMAX LL Spray

Conseils de Prudence

Prévention:

P102: Tenir hors de portée des enfants.
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261: Éviter de respirer les aérosols.
P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

Stockage:

P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Evacuation:

P501: Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

Informations supplémentaires de l'étiquette

EUH208: Contient: composé du zinc. Peut produire une réaction allergique.

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Informations sur les autres dangers

Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales:

Mélange actif avec propane/butane comme propulseur dans bombes.

Nom du produit: GLEITMAX LL Spray

Désignation chimique	Identificateur	Concentration *	N° d'enregistrement REACH	Notes
Propane	EINECS: 200-827-9	0% - <100,00%	01-2119486944-21	
butane (<0,1% 1,3-butadiène)	EINECS: 203-448-7	0% - <100,00%	01-2119474691-32	
Isobutane (<0,1% 1,3-butadiène)	EINECS: 200-857-2	0% - <100,00%	01-2119485395-27	
hydrocarbure , faible viscosité	EC: 927-241-2	25,00% - <50,00%	01-2119471843-32	
hydrocarbure , faible viscosité	EINECS: 919-857-5	10,00% - <20,00%	01-2119463258-33	
dérivé d'oxazolidine	EINECS: 203-749-3	1,00% - <3,00%		
composé du zinc	EINECS: 234-409-2	0,10% - <1,00%	01-2120783834-41	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Classification

Désignation chimique	Identificateur	Classification
Propane	EINECS: 200-827-9	CLP: Flam. Gas 1A;H220, Press. Gas Compr. Gas;H280
butane (<0,1% 1,3-butadiène)	EINECS: 203-448-7	CLP: Flam. Gas 1A;H220, Press. Gas Compr. Gas;H280
Isobutane (<0,1% 1,3-butadiène)	EINECS: 200-857-2	CLP: Flam. Gas 1A;H220, Press. Gas Compr. Gas;H280
hydrocarbure , faible viscosité	EC: 927-241-2	CLP: Flam. Liq. 3;H226, Asp. Tox. 1;H304, STOT SE 3;H336, Aquatic Chronic 3;H412 EUH066
hydrocarbure , faible viscosité	EINECS: 919-857-5	CLP: Asp. Tox. 1;H304, Flam. Liq. 3;H226, STOT SE 3;H336 EUH066
dérivé d'oxazolidine	EINECS: 203-749-3	CLP: Skin Irrit. 2;H315, Eye Dam. 1;H318, Acute Tox. 4;H332, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 3;H412
composé du zinc	EINECS: 234-409-2	CLP: Aquatic Chronic 2;H411, Skin Sens. 1B;H317, Eye Irrit. 2;H319

CLP: Règlement n° 1272/2008

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

Généralités:

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation:

Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

Contact oculaire:

Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin.

Contact avec la Peau:

Laver au savon et à l'eau.

Nom du produit: GLEITMAX LL Spray

Ingestion:	Contactez immédiatement un médecin ou un centre antipoison. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. Rincer soigneusement la bouche.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Vertiges Gels Provoque une sévère irritation des yeux. Vertiges Gels
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Consulter un médecin en cas de symptômes. Consulter un médecin en cas de symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée contenant du tensioactif.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Danger d'éclater pour boîtes d'aérosol.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Nom du produit: GLEITMAX LL Spray

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Le produit répandu est raclé et aspiré avec une matière absorbante. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Éliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementations locales.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Endiguer pour élimination ultérieure. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques. Éviter tout contact avec des flammes ou des sources de chaleur, éviter de placer à la lumière du jour. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux). Récipient sous pression : à protéger contre la lumière directe et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Respecter les directives générales CEE pour les solvants inflammables. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Non applicable

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
butane (<0,1% 1,3-butadiène)	VME	800 ppm 1.900 mg/m ³	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (01 2008)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Nom du produit: GLEITMAX LL Spray

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Informations générales:	Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ou que chimiques.
Protection des yeux/du visage:	éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial. éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.
Protection de la peau Protection des Mains:	Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR). Temps de perméation min.: ≥ 480 min Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,38$ mm Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR). Temps de perméation min.: ≥ 480 min Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,38$ mm éviter un contact long et répété avec la peau. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Autres:	Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans les poches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire:	Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Éviter l'inhalation des vapeurs/ aérosols.
Dangers thermiques:	Non connu.
Mesures d'hygiène:	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.
Contrôles environnementaux:	Aucune information disponible.

Nom du produit: GLEITMAX LL Spray

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	
État:	Aérosol
Forme:	Aérosol
Couleur:	Jaune
Odeur:	Caractéristique
pH:	substance / du mélange est un gaz
Point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	< 0 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	non déterminé
Limite supérieure d'inflammabilité (%):	Non applicable aux mélanges.
Limite inférieure d'inflammabilité (%):	Non applicable aux mélanges.
Pression de vapeur:	Non applicable aux mélanges.
Densité de vapeur relative:	Non applicable aux mélanges.
Densité:	0,65 g/cm ³ (20 °C)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Aucune information disponible.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammabilité:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
Viscosité, cinématique:	> 90 mm ² /s (40 °C)
Caractéristiques de la particule:	Non applicable
9.2 Autres informations	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.4 Conditions à éviter:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.5 Matières incompatibles:	Combustibles forts. Acides forts. Bases fortes.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Nom du produit: GLEITMAX LL Spray

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Aucune information disponible.
Ingestion:	Aucune information disponible.
Contact avec la Peau:	Aucune information disponible.
Contact oculaire:	Provoque une irritation des yeux

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit:	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
-----------------	---

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure , faible viscosité	DL 50 (Rat): > 5.001 mg/kg (OECD 401)
hydrocarbure , faible viscosité	DL 50 (Rat): > 5.001 mg/kg (OECD 401)
dérivé d'oxazolidine	DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg (OECD 401)
composé du zinc	CL 50 (Rat): 4.920 mg/kg

Contact avec la peau

Produit:	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
-----------------	---

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure , faible viscosité	DL 50 (Lapin): > 5.001 mg/kg (OECD 402)
hydrocarbure , faible viscosité	DL 50 (Lapin): > 5.000 mg/kg (OECD 402)

Nom du produit: GLEITMAX LL Spray

Inhalation

Produit: ETAmél: 121,24 mg/l Poussière ou brouillard

Substance(s) spécifiée(s)

butane (<0,1% 1,3-butadiène) CL 50 (Rat, 4 h): 658 mg/l Gaz

hydrocarbure , faible viscosité CL 50 (Rat, 1 h): 40,2 mg/l Vapeur

dérivé d'oxazolidine CL 50 (Rat, 4 h): 1,37 mg/l (OECD 403) Poussière ou brouillard

composé du zinc CL 0 (Rat, 4 h): > 11,6 mg/l Poussière ou brouillard

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure , faible viscosité OECD 404
Le contact prolongé ou répété :
Légèrement irritant.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit: Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure , faible viscosité Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.

dérivé d'oxazolidine Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.

Mutagénicité des Cellules Germinales

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit: GLEITMAX LL Spray

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'Aspiration

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

Informations générales: Non applicable Non applicable

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson

Substance(s) spécifiée(s)

Propane	CL 50 (Poisson, 96 h): > 1.000 mg/l
Isobutane (<0,1% 1,3-butadiène)	CL 50 (Poisson, 96 h): 28 mg/l
hydrocarbure , faible viscosité	CL 50 (Poisson, 96 h): > 10 - 30 mg/l
hydrocarbure , faible viscosité	CL 50 (Poisson, 96 h): > 1.000 mg/l
dérivé d'oxazolidine	CL 50 (Poisson, 96 h): 6,8 mg/l
composé du zinc	CL 50 (Poisson, 96 h): > 100 mg/l

Nom du produit: GLEITMAX LL Spray

Invertébrés Aquatiques**Substance(s) spécifiée(s)**

Isobutane (<0,1% 1,3-butadiène) CE50 (Daphnie, 48 h): 16,3 mg/l

hydrocarbure , faible viscosité CE50 (Daphnie, 48 h): > 22 - 46 mg/l

hydrocarbure , faible viscosité CE50 (Daphnie, 48 h): > 1.000 mg/l (OECD 202)

dérivé d'oxazolidine CE50 (Daphnie, 48 h): 0,43 mg/l (OECD 202)

composé du zinc CE50 (Daphnie, 48 h): 35 mg/l

Toxicité chroniqueProduit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Toxicité pour les plantes aquatiques**Substance(s) spécifiée(s)**

hydrocarbure , faible viscosité CE50 (Algue, 72 h): > 1.000 mg/l

hydrocarbure , faible viscosité CE50 (Algue, 72 h): > 1.001 mg/l (OECD 201)

dérivé d'oxazolidine CE50 (Algue, 72 h): 6,3 mg/l (OECD 201)
NOEC (Algue, 72 h): 0,91 mg/l (OECD 201)

composé du zinc CE50 (Algue, 72 h): 4 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité**Biodégradation**

Produit: Non applicable aux mélanges.

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure , faible viscosité 89 % (28 jr) Ce produit est facilement biodégradable.

dérivé d'oxazolidine 85 % (28 jr, OECD 301B) Le produit est facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.4 Mobilité dans le sol:

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères PBT/vPvB.

Nom du produit: GLEITMAX LL Spray

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

Méthodes d'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

Codes européens de déchets

16 05 04*: gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	2
Étiquettes:	2.1
N° de danger (ADR):	—
Code de restriction en tunnel:	(D)
14.4 Groupe d'emballage:	—
14.5 Dangers pour l'environnement:	—
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	—

Nom du produit: GLEITMAX LL Spray

IMDG

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	2.1
Étiquettes:	2.1
N° d'urgence:	F-D, S-U
14.3 Groupe d'emballage:	—
14.5 Dangers pour l'environnement:	—
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	—

IATA

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2 Nom de transport complet:	Aerosols, inflammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe:	2.1
Étiquettes:	2.1
14.4 Groupe d'emballage:	—
14.5 Dangers pour l'environnement:	—
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	—

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: Non applicable.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:****Règlements UE**

Règlement (CE) no 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ANNEXE I SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES: aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

Règlement (CE) no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

Nom du produit: GLEITMAX LL Spray

Réglementations nationales

INRS, Maladies professionnelles, Tableau des maladies professionnelles

Classé: 84

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

DIRECTIVE 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008	Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil bas :	Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil haut :
P3a: P3a. Aérosols inflammables	150 t	500 t

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Informations de révision: Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations: La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées. Les méthodes suivantes ont été utilisées pour l'évaluation: - Sur la base de données d'essai - méthode de calcul - Principe d'extrapolation "Mélanges essentiellement similaires" - Jugement d'experts

Date de Révision: 26.11.2025

Nom du produit: GLEITMAX LL Spray

Avis de non-responsabilité:

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite.

Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.

Abréviations et acronymes

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable